

## **NOTE DE POSITION**

*Proposition de loi portant sur la création d'une certification publique des performances sociales et environnementales des entreprises et expérimentation d'une comptabilité du XXI<sup>e</sup> siècle*

L'idée de cette proposition est de définir une norme publique prenant la forme d'un label ou d'une notation de la RSE, un nouvel instrument de mesure, public, fondé sur la base d'un socle commun.

L'objectif est de donner au « reporting extra-financier » une vision juste et claire de l'impact social et environnemental de l'entreprise. Cette vision serait ainsi normée par la puissance publique.

C'est évidemment nécessaire et le MENE ne peut que soutenir cette idée. Reste bien évidemment à en déterminer les conditions d'application.

C'est la raison pour laquelle la présente contribution approuve le principe mais formule des suggestions sur les conditions de réalisation.

La notation et son contrôle seraient donc sous la responsabilité de l'Etat. L'Etat pourrait renforcer l'impact d'une telle notation en exprimant l'effet d'un bonus financier comme accélérateur des évolutions attendues par la création d'un label commun. Qu'elles soient fiscales, sociales, ou d'accès aux marchés publics, les mesures proposées viseraient les entreprises ayant réalisées des efforts significatifs en matière de RSE.

Les entreprises concernées par cette Loi, non soumises au « reporting extra-financier », seraient notées sur 100 critères indiquant les impacts sociaux et environnementaux ainsi que la qualité de la gouvernance.

Le contrôle serait établi par des certificateurs privés agréés par l'Etat qui permettrait un classement « simple et lisible ». De plus, cette note pourrait être complétée par un code tricolore (vert, orange, rouge).



## MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE LA NOUVELLE ECONOMIE

---

Cette mesure est définie comme étant une extension de la Loi du 27 mars 2017 sur le devoir de vigilance des multinationales pour les droits humains.

Le MENE est dans l'ensemble très favorable à la mise en place de systèmes de notation de la RSE et de règles qui permettraient une plus grande régulation des pratiques des entreprises.

Cependant, cette proposition appelle les commentaires développés ci-après.

Afin d'être appliquée, la Loi doit définir avec précision les termes-clés (entreprise, société...) ainsi que le périmètre d'évaluation (sites multiples, activités multiples, ...).

Le MENE signale que le nombre très limité de critères (seulement 100 critères) ne semble pas être suffisant et complet pour représenter l'entreprise dans son ensemble (son secteur d'activité, sa maturité, ses efforts en matière de RSE, ses choix, contraintes, priorités et stratégies ...).

Il convient en effet de prendre en considération l'importance de l'aspect sectoriel des activités des différentes entreprises. Des critères peuvent sembler importants dans certains secteurs d'activité mais ne le sont pas forcément dans d'autres, ce qui peut créer des difficultés quant à leur objectivité.

De plus la notion de pondération entraîne un risque supplémentaire lié au jugement des engagements et actions menées.

Des critères considérés comme significatifs par le MENE sont absents de la liste énumérée dans les 9 champs que définit la Loi : les droits humains, la diversité, la sécurité, la transition énergétique, la biodiversité, ...

D'autre part, les critères proposés ne permettent pas de déterminer avec précision les contours d'un socle commun, ni d'approcher les méthodes particulières de notation relatives à la stratégie bas carbone et la prise en compte des émissions de GES.

Enfin, la démarche et les contours de la labélisation, se faisant en concertation avec les syndicats, le monde de l'entreprise et les autres acteurs de la société civile engagés sur ces questions, restent tout de même très subjectifs.

Il est important de signaler qu'il n'y a aucune définition claire concernant la méthode de notation en code tricolore. Il semble important de s'accorder sur les critères selon lesquels une entreprise serait définie verte, orange ou rouge. Un manque de distinction entre label



## **MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE LA NOUVELLE ECONOMIE**

---

public (oui/non) et notation globale (vert, orange, rouge) est à noter et peut créer une incertitude forte pour les entreprises et l'ensemble des parties prenantes (consommateurs, salariés, fournisseurs, clients, partenaires, ...)

Le MENE a depuis sa création soutenu plusieurs initiatives de notation extra-financière, valorise ces méthodes auprès des entreprises de la Nouvelle Economie et s'étonne de la remise en cause des travaux et expérimentations menées par le secteur privé.

Nous pensons au sein du MENE que la seule innovation possible passe par la création d'une nouvelle norme comptable traduisant la performance globale des entreprises en matière de RSE.